

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

9 février 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le 9 février 2016 à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque dix personnes assistent également à la séance.

A1602-582

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

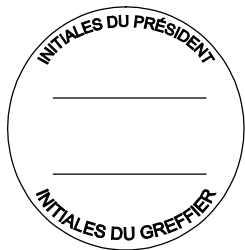
A1602-583

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Léon Déraspe, appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1. Administration
 - 7.1.1. Office municipal d'habitation (OMH) – Approbation du budget 2016

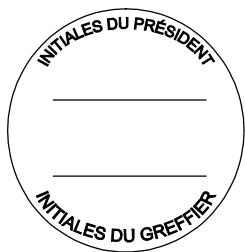


No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

9 février 2016

- 7.1.2. Renouvellement du mandat de l'inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Autorisation de signature du protocole d'entente
- 7.1.3. Les Journées de la persévérance scolaire – Déclaration de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine
- 7.2. Finances
 - 7.2.1. Association des personnes handicapées des Îles – Contribution financière
- 7.3. Ressources humaines
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1. Autorisation de signature – Bail de location avec Propane des Îles inc. – Zone industrielle
- 7.7. Développement du milieu et des communications
 - 7.7.1. Stratégie énergétique – Adoption du document de consultation
 - 7.7.2. Adoption de la politique de soutien aux entreprises
 - 7.7.3. Adoption de la politique de soutien aux projets structurants
 - 7.7.4. Reconduction du mandat du comité d'investissement
 - 7.7.5. Radiation des prêts 05-SO-018 et 08-SO-023 – Entreprise Joaillerie Cyr
 - 7.7.6. Pacte rural – Enveloppe territoriale – Projets : «Le chant des pistes» de AdMare, «Projet d'immobilisation – rénovation du centre culturel» de l'Association culturelle de Havre-Aubert, «Terrain de jeux» du Comité de loisirs de Grande-Entrée
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
 - 7.10.1. Adoption du Règlement numéro A-2016-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2016
 - 7.10.2. Adoption du Règlement numéro A-2016-02 amendant les règlements d'emprunt nos A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

9 février 2016

tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel no A-2016-01

- 7.10.3. Adoption du Règlement numéro A-2016-04 décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel ainsi qu'à l'acquisition d'équipements, et un emprunt de 530 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 7.10.4. Avis de motion - Règlement remplaçant le règlement n° A-2015-08 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine pour y inclure la cartographie gouvernementale des zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et au mouvement de terrain et le cadre normatif afférent à ces cartes pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ce point est reporté à une prochaine séance.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

A1602-584

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

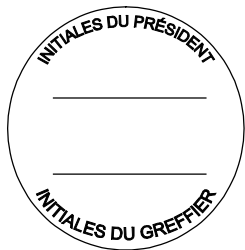
La liste des comptes à payer pour la période du 31 décembre 2015 au 27 janvier 2016 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier, appuyée par M. Léon Déraspe, il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 874 933,13 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

9 février 2016

ADMINISTRATION

A1602-585

Office municipal d'habitation (OMH) – Approbation du budget 2016

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) a soumis à la Société d'habitation du Québec un rapport faisant état de ses prévisions budgétaires pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil d'agglomération, à titre de partenaire, d'approuver ce rapport;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver les prévisions budgétaires 2016, comme présentées par l'OMH, dont la contribution financière municipale prévue est de 56 319 \$, montant correspondant à 10 % du déficit à répartir.

A1602-586

Renouvellement du mandat de l'inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Autorisation de signature du protocole d'entente

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue avec l'inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec est arrivée à échéance en décembre dernier;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler le mandat de l'inspecteur et de procéder à la signature d'une entente rédigée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

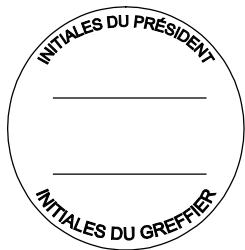
d'autoriser le directeur général, Hubert Poirier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le nouveau protocole d'entente conclu avec l'inspecteur accrédité par la SHQ, Claude Vigneau, pour une durée de deux ans.

ADMINISTRATION

A1602-587

Les Journées de la persévérance scolaire – Déclaration de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents des Îles-de-la-Madeleine s'élève à 78,9 % (69,1 % chez les garçons);



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

9 février 2016

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus puisqu'un décrocheur :

- gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- a deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société, entre autres sur :

- la participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang);
- les taxes et impôts perçus en moins;
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

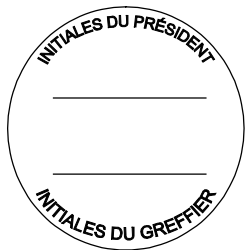
CONSIDÉRANT QU' il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie des Îles-de-la-Madeleine, des impacts par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le *Groupe persévérance scolaire* (GPS) organise du 15 au 19 février l'édition 2016 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de nombreuses activités sur le territoire de l'archipel;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

9 février 2016

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de déclarer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité;

d'appuyer le *Groupe persévérance scolaire* et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire des Îles-de-la-Madeleine une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

de faire parvenir copie de cette résolution au *Groupe persévérance scolaire* (GPS).

FINANCES

A1602-588

Association des personnes handicapées des Îles – Contribution financière

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Municipalité par l'Association des personnes handicapées des Îles à l'effet d'annuler la facturation pour services municipaux rendus imposés annuellement;

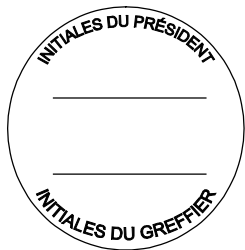
CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut soustraire tout propriétaire d'un immeuble au paiement de compensations pour les services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît toutefois l'apport important de cet organisme pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées des Îles et consent au versement d'une contribution financière non récurrente;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil municipal accorde à l'Association des personnes handicapées des Îles une contribution financière de 1500 \$ pour l'année 2015, et ce, sans engagement pour les années futures.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

9 février 2016

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

A1602-589

Autorisation de signature – Bail de location avec Propane des Îles inc. – Zone industrielle

CONSIDÉRANT QU' avec l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé en juin 2010, il a été décrété que les nouveaux usages industriels lourds devraient s'implanter dans une zone industrielle réservée à cette fin et située en bordure du Centre de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a aménagé un espace industriel afin d'y permettre l'implantation d'industries lourdes;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Propane des Îles inc. a signifié son intérêt pour la location à long terme d'un terrain en zone industrielle comme lieu d'entreposage et de distribution de gaz propane;

CONSIDÉRANT QU' une entente sous forme de bail doit être signée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine autorise la signature d'un bail comportant la location de l'espace industriel désigné comme étant le lot 5 412 945 du cadastre du Québec;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document relatif à cette location.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

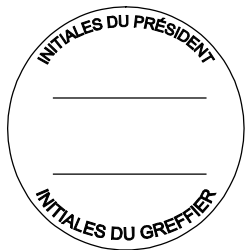
A1602-590

Stratégie énergétique – Adoption du document de consultation

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'agglomération de doter le territoire des Îles-de-la-Madeleine d'une stratégie énergétique globale;

CONSIDÉRANT le mandat confié à la commission consultative sur les enjeux énergétiques de piloter l'élaboration de cette stratégie en y incluant un processus de consultation publique;

CONSIDÉRANT le dépôt par la commission d'un document de consultation dont le contenu et l'approche en matière de consultation répondent aux exigences du conseil;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

9 février 2016

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération adopte le document « *Une stratégie énergétique pour les Îles-de-la-Madeleine – Document de consultation* » comme déposé par la Commission consultative sur les enjeux énergétiques;

que le conseil d'agglomération confirme le mandat de la commission consultative sur les enjeux énergétiques de mener à terme ces consultations;

que le document *Stratégie énergétique pour les Îles-de-la-Madeleine – Document de consultation* soit diffusé dans un délai raisonnable avant la période de consultation afin de faciliter l'appropriation du dossier par les partenaires et les citoyens;

qu'un rapport des consultations soit transmis au conseil d'agglomération ultérieurement.

A1602-591

Adoption de la politique de soutien aux entreprises

CONSIDÉRANT l'entente de gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue le 25 juin 2015 entre l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

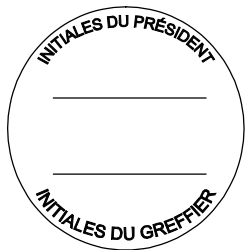
CONSIDÉRANT QUE les obligations précisées aux articles 10 et 11 de cette entente stipulent que le conseil d'agglomération doit adopter une politique de soutien aux entreprises incluant les entreprises d'économie sociale;

CONSIDÉRANT QUE cette politique doit respecter les conditions d'utilisation du FDT détaillées à l'article 14 de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE le projet de politique de soutien aux entreprises élaboré par le Service de développement du milieu répond aux exigences de l'entente et tient compte des recommandations émises par le comité économique formé à cette fin, mis en place par l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

9 février 2016

que le conseil d'agglomération adopte la politique de soutien aux entreprises telle qu'elle a été déposée par la Direction du développement du milieu;

que cette politique soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'entente.

A1602-592

Adoption de la politique de soutien aux projets structurants

CONSIDÉRANT l'entente de gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue le 25 juin 2015 entre l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les obligations précisées aux articles 12 et 13 de cette entente stipulent que le conseil d'agglomération doit adopter une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE cette politique doit répondre aux conditions prévues à l'article 10 de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le projet de politique de soutien aux projets structurants élaboré par le Service de développement du milieu répond aux exigences de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération adopte la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

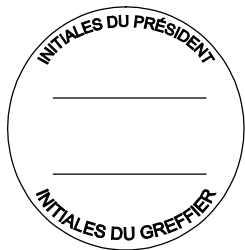
que cette politique soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'entente.

A1602-593

Reconduction du mandat du comité d'investissement

CONSIDÉRANT la formation, en octobre 2015, d'un comité d'investissement ayant pour mandat de sélectionner les bénéficiaires des mesures d'aide financières dont les modalités sont maintenant définies dans la nouvelle politique de soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a désigné, par voie de résolution le 13 octobre 2015, trois personnes pour siéger à ce comité, soit Mme Céline Chevarie, M. Dominik Arseneau et M. Raynald Cyr ;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

9 février 2016

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres viendra à échéance le 31 mars 2016 et que tous ont signifié un intérêt à poursuivre leur implication au sein de comité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération procède à la reconduction du mandat des membres du comité d'investissement déjà en place, et ce, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018;

A1602-594

Radiation des prêts 05-SO-018 et 08-SO-023 – Entreprise Joaillerie Cyr

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement (CLD) avait consenti, en février 2005, un prêt de 10 080 \$ à l'entreprise Joaillerie Cyr, à même la SOLIDE (avant le FLS), et en décembre 2008, un second prêt à cette même entreprise;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des fonds d'investissement est maintenant assurée par le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Joaillerie Cyr est en défaut de paiement depuis janvier 2009;

CONSIDÉRANT QUE toutes les démarches nécessaires au recouvrement ont été effectuées sans résultats;

CONSIDÉRANT QU' une procédure judiciaire supplémentaire peut s'avérer plus onéreuse que le montant dû par l'entreprise;

EN CONSÉQUENCE,

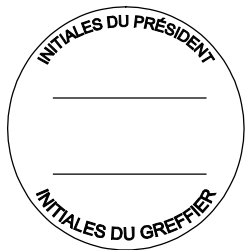
sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise la radiation des prêts 05-SO-018 et 08-SO-023 ainsi que des frais d'intérêts et d'assurances courus totalisant 16 954,09 \$.

A1602-595

Pacte rural – Enveloppe territoriale – Projets : « Le chant des pistes » de AdMare, « Projet d'immobilisation – rénovation du centre culturel » de l'Association culturelle de Havre-Aubert, « Terrain de jeux » du Comité de loisirs de Grande-Entrée

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du Pacte rural 2015-2016 pour certaines initiatives locales soutenues par des organismes locaux;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

9 février 2016

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse du Pacte rural a procédé à l'étude de ces demandes le 20 janvier 2016, que ces projets répondent aux critères de sélection et qu'ils font l'objet d'une recommandation positive;

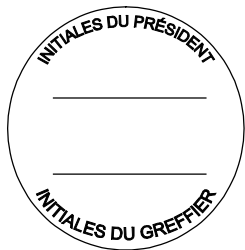
CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que des aides financières provenant du Pacte rural, soient consenties aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées.

Enveloppe sollicitée	Organismes porteurs	Projet	Montant prévu / total projet	Conditions à respecter
Territoriale	Admare	Le chant des pistes (pour le poste budgétaire communication)	5 000 \$ / projet de 45 784 \$.	- Engagement des partenaires financiers - obtention d'une autorisation du service d'urbanisme et d'aménagement de la Municipalité des Îles; - provision d'un budget de démantèlement pour disposer des œuvres à la suite de l'évènement
Territoriale	Association culturelle de Havre-Aubert	Projet d'immobilisation – rénovation du centre culturel	25 000 \$ / projet de 119 000 \$	- Engagement des partenaires financiers. - Obtention des autorisations municipales nécessaires.
Territoriale	Comité de Loisirs de Grande-Entrée	Terrain de jeux	25 000 \$/projet de 100 750 \$	- Engagement des partenaires financiers. - Obtention des autorisations municipales nécessaires.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

9 février 2016

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1602-596

Adoption du Règlement numéro A-2016-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2016

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 janvier 2016 et qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil présent;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement portant le numéro A-2016-01 lequel décrète les différents taux de taxes, compensations et permis qui seront prélevés au cours de l'année 2016 et que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité comme s'il était ici tout au long reproduit.

A1602-597

Adoption du Règlement numéro A-2016-02 amendant les règlements d'emprunt n^{os} A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n^o A-2016-01

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance ordinaire du 19 janvier 2016 et qu'une copie d'un projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

9 février 2016

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement numéro A-2016-02 intitulé « Règlement numéro A-2016-02 amendant les règlements d'emprunt nos A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° A-2016-01 » et que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité comme s'il était ici tout au long reproduit.

A1602-598

Adoption du Règlement numéro A-2016-04 décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de l'agglomération ainsi qu'à l'acquisition d'équipements, et un emprunt de 530 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération prévoit réaliser des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins de son réseau routier artériel;

ATTENDU QUE le conseil d'agglomération souhaite acquérir des équipements destinés à l'entretien et la réparation des chemins asphaltés;

ATTENDU QUE les dépenses liées à l'acquisition des équipements sont mixtes;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance ordinaire du 19 janvier 2016;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil d'agglomération au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

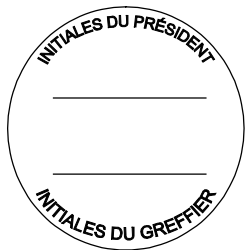
ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement n° A-2016-04 intitulé « Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur divers chemins du réseau artériel de l'agglomération ainsi qu'à l'acquisition d'équipements, et un emprunt de 530 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt » et que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité comme s'il était ici tout au long reproduit.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

9 février 2016

A1602-599

Avis de motion – Règlement remplaçant le règlement n^o A-2015-08 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine pour y inclure la cartographie gouvernementale des zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et au mouvement de terrain et le cadre normatif afférent à ces cartes pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent

Le conseiller, M. Jean-Mathieu Poirier, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement remplaçant le règlement n^o A-2015-08 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine pour y inclure la cartographie gouvernementale des zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et au mouvement de terrain et le cadre normatif afférent à ces cartes pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

A1602-600

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 50.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier